

# Vous bénéficiez du RSA

Déclarez vos ressources trimestrielles RSA sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Le mode d'emploi



Edition 2016

# Savez-vous que **télé-déclarer** présente de **nombreux avantages** ?

Plus pratique, plus rapide, moins de papier et plus de temps disponible: la **télé-déclaration des ressources** est un bon moyen de rendre votre démarche trimestrielle moins contraignante.

## *Accessible*

Vous pouvez **de chez vous** déclarer en ligne vos ressources. Pour cela, rendez-vous sur **www.caf.fr** et **connectez-vous à votre compte personnel** grâce à votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

## *Rapide*

Pour le calcul de votre Rsa, vous devez déclarer vos ressources **tous les trois mois**. Non seulement ça ne vous prendra que **quelques minutes** de le faire en ligne, mais en plus, **le délai de traitement de votre dossier sera plus court** puisque les informations que vous avez saisies sont traitées en temps réel.

## *Sûr et sécurisé*

La connexion au site internet de la Caf est **sécurisée et fiable**, vous pouvez entrer vos informations en toute confiance. La **confidentialité** est totalement **respectée**. Après avoir validé vos ressources en ligne, vous recevrez **un mail de confirmation** attestant que vous avez bien effectué votre déclaration trimestrielle RSA auprès de votre Caf.

## *Respectueux de l'environnement*

Avec la télédéclaration, **plus besoin de papier** ni d'encre, sans compter l'envoi et l'acheminement du courrier : **une vraie économie... pour la planète !**

Si vous avez encore des doutes et que vous ne parvenez pas à passer à la déclaration en ligne, envoyez votre déclaration papier dans l'enveloppe fournie.

**Pour la bonne gestion de votre dossier, lorsque vous effectuez votre déclaration de ressources RSA en ligne, surtout n'envoyez pas en parallèle votre déclaration papier à votre Caf.**

Les données que vous avez saisies en ligne sont automatiquement envoyées à votre Caf. Un e-mail de confirmation vous est adressé, attestant que vous avez rempli votre déclaration trimestrielle en ligne, et un message s'affiche sur votre compte personnel, vous informant de la prise en compte de vos données (Zone «Mes dernières démarches en ligne»)

# Le mode d'emploi de la télé-déclaration de vos ressources

Etape 1

Connectez-vous sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Vous arrivez sur la page d'accueil du site de la Caf.

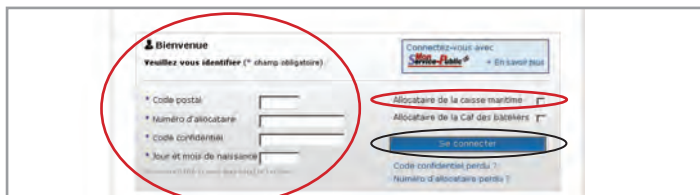
Etape 2

Cliquez sur «Accéder» dans la rubrique «Mon compte»



Etape 3

Pour entrer dans votre espace personnel, saisissez ces informations :  
> code postal,  
> numéro d'allocataire,  
> code confidentiel,  
> jour et mois de naissance.



Une fois les informations saisies, cliquez sur «Se connecter».

Note : votre code confidentiel figure sur les courriers de droits et paiement envoyés par votre Caf. Si vous l'avez perdu, cliquez sur « code confidentiel perdu ». La Caf vous enverra votre code par voie postale.

**Attention !**  
Pour effectuer vos démarches en ligne vous devez impérativement renseigner  votre adresse mail  à la Caf.

**Bienvenue LAURA** [Se déconnecter](#)

### Vous allez accéder à votre espace personnel

Nous n'avons pas connaissance de votre adresse courriel. Sachez que pour effectuer une démarche en ligne sur ce portail, vous devez nécessairement nous fournir une adresse.

Voulez-vous nous communiquer votre adresse ?

Oui  
 Non

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à votre Caf.

**Valider**

**Etape 4**

Une fois dans votre espace personnel, pour remplir votre déclaration trimestrielle de ressources Rsa, rendez-vous dans la rubrique « Déclarer mes ressources trimestrielles Rsa ».

**caf.fr Mon compte**

[Accueil](#) > [Mon compte](#)

**Bienvenue LAURA** [Se déconnecter](#)

**Ma situation**

- + Vous êtes divorcé(e) depuis [redacted]
- + Vous êtes sans activité depuis le [redacted]
- + Votre adresse : [redacted]
- + Vos coordonnées de contact :  
- Mel : [redacted]  
- Téléphone : [redacted]
- + Vos coordonnées bancaires : [redacted]
- + [Plus d'informations](#)

**Mes paiements**

Le dernier paiement de [redacted] est de [redacted]

Période : [redacted]

- Allocation de logement : [redacted]
- **MONTANT VERSE :** [redacted]

Paiement du [redacted]  
Versé à [redacted]

Ce montant sera versé sur votre compte entre le 5 et le 10 du mois, en fonction des délais bancaires.

[Palements précédents](#)

**Mes dernières démarches en ligne**

Aucune démarche en ligne n'est actuellement présente sur le dossier.

Suivez ici vos dernières démarches en ligne

Avant de démarrer votre démarche en ligne, vous devez lire les modalités de la télé-déclaration puis **cocher la case «j'ai pris connaissance et j'accepte les conditions»**.

The screenshot shows a web interface with three tabs: 'Engagement' (selected), 'Saisie', and 'Fin'. Below the tabs is the heading 'Conditions générales du service en ligne'. The text includes: 'La valeur juridique de cette télédéclaration Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels.', 'La télédéclaration vous engage C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.', 'Vos droits d'accès aux données personnelles La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.', 'Un courriel ou un courrier vous sera adressé dès l'enregistrement de vos ressources, en cas de modification de vos droits au Rsa.', 'Vous retrouverez vos nouveaux droits sur l'espace "Mon compte", rubrique "Mes droits". Un lien vous permettra de consulter les voies de recours dans cette même rubrique.', 'Vous ne pouvez pas effectuer cette démarche en ligne si vous résidez à l'étranger.' At the bottom, there is a checked checkbox 'J'ai pris connaissance des conditions d'accès et des modalités du service et les accepte.' and a 'Commencer' button.

Une fenêtre apparaîtra, vous devez **vérifier que les informations concernant votre situation familiale sont exactes**.

Si elles ne le sont pas, **vous pouvez les modifier**.

The screenshot shows a form titled 'Déclaration trimestrielle RSA'. The text reads: 'Avant de compléter votre déclaration, vérifiez votre situation familiale ci-dessous :'. It asks for 'Vous : Madame LAURE Né(e)' and 'Votre conjoint (e), concubin (e) ou pacsé (e) : Monsieur'. Below this, it asks '\*Votre situation a-t-elle changé ?' with radio buttons for 'Oui' and 'Non' (selected). At the bottom, there are 'Quitter' and 'Continuer' buttons.

La même fenêtre apparaîtra ensuite pour **la vérification des informations sur votre situation professionnelle**.

**Vous pourrez également la modifier** le cas échéant.



## Etape 5

Saisissez vos ressources des trois derniers mois dans les champs prévus :

**Déclaration trimestrielle RSA**

Quelles sont les ressources pour les 3 mois indiqués :

Madame LAURE  
Né(e) le

N'indiquez pas les prestations familiales versées par la Caf ou la Cmsa, la prime de retour à l'emploi, l'aide personnalisée de retour à l'emploi. Indiquez les ressources réellement reçues chaque mois (par exemple pour le mois de mars, vous devez déclarer le montant de la pension alimentaire reçue en mars et le salaire net de février payé début mars). **Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès du service des impôts.** Déclarez les revenus perçus à l'étranger même non imposable en France.

	Mars 2012	Avril 2012	Mai 2012
Salaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités de chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus de stages de formation professionnelle	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pour les catégories « Salaires » et « Revenus de stage et de formation professionnelle », Précisez le nombre d'heures de travail pour chaque mois	<input type="text"/> h	<input type="text"/> h	<input type="text"/> h
Revenus exceptionnels	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

## Etape 6

Si vous avez indiqué des sommes dans cette déclaration et que vous avez cessé de les percevoir, un tableau récapitulatif vous sera soumis dans une fenêtre suivante. Vous aurez à indiquer quelles ressources vous avez cessé de percevoir, à quelle date et si vous avez perçu un revenu de substitution.

Attention ! N'oubliez pas de saisir les dates sous ce format : jjmmaaaa

## Etape 7

Vous arrivez ensuite à la validation et l'enregistrement de la déclaration de ressources. Vérifiez bien les informations saisies. Si vous désirez modifier une donnée, cliquez sur le libellé de la rubrique dans laquelle vous voulez saisir une autre somme.

**Déclaration trimestrielle RSA**

Pour modifier les informations saisies, cliquer sur les liens  
Pour valider votre saisie et transmettre votre déclaration, cliquer sur le bouton « Valider »  
Pour abandonner votre saisie, cliquer sur le bouton « Abandonner »

Madame LAURE  
Né(e) le 07/10/1958

	Mars 2012	Avril 2012	Mai 2012
Salaires	1200 €	0 €	1200 €
Date de cessation totale d'activité 01/06/2012			
Indemnités de chômage	0 €	0 €	0 €
Pensions alimentaires reçues	0 €	0 €	0 €
Revenus de stages de formation professionnelle	0 €	0 €	0 €

Après avoir validé votre déclaration de ressources, **un écran vous confirmera qu'elle a bien été enregistrée**. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer le fichier PDF récapitulatif.



Sur l'écran de déclaration de ressources ou sur le récapitulatif, vous pouvez interrompre votre télédéclaration **en cliquant sur « Quitter »**.  
**En cliquant sur « Reprendre »**, vous la reprendrez à l'endroit où vous l'avez laissée.

Pour la bonne gestion de votre dossier, lorsque vous effectuez votre déclaration de ressources RSA en ligne, **surtout n'envoyez pas en parallèle votre déclaration papier à votre Caf**. Les données saisies en ligne sont automatiquement envoyées à la Caf.

## Gardez le contact avec la Caf du Pas-de-Calais

**Nous contacter par courrier :**  
Rue de Beaufort, 62015 ARRAS cedex

**Nous contacter par téléphone :**  
0810.25.62.30 (service 0,06€/min + prix d'appel)

**Nous contacter par courriel :**  
rendez-vous sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr), rubrique « Contacter ma Caf »

**Nous rencontrer de 8h30 à 16h30 sans interruption :**

- Arras, Rue des promenades
- Calais, Quai de la Gendarmerie
- Boulogne-sur-Mer, 63/65 Boulevard Clocheville
- Saint-Omer, Rue Saint-Sépulcre

*Retrouvez également la liste de nos points d'accueil sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr), rubrique « Contacter ma Caf ».*

Pour retrouver toute l'actualité  
de la Caf du Pas-de-Calais,  
rendez-vous sur  
[www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr)



Caf du Pas-de-Calais  
Rue de Beaufort  
62015 ARRAS cedex

Tél : 0810.25.62.30 \*

\*service 0,06€/min + prix d'appel

[www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr)